



À Dourgne le mardi 8 mars 2022

INFORMATION ELECTIONS

La Commission de révision des listes électorales doit se réunir **le Vendredi 18 Mars 2022 à partir de 14h30 à la Mairie, dans la salle Raymond Pujol.**

La Commission de contrôle a deux missions :

- s'assurer de la régularité des listes électorales et
- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire

La Commission de contrôle est composée de trois membres :

- Me Hernandez Gisèle, Conseillère Municipale titulaire
- Mr Raymond Jean-Louis, Délégué titulaire de l'administration désigné par le représentant de l'Etat
- Mr Fauré Alain, Délégué titulaire du Tribunal judiciaire désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance

Un tableau des inscriptions et des radiations intervenues depuis sa précédente publication sera mis à disposition des électeurs par Madame le Maire le lundi suivant la réunion de la commission de contrôle, soit au plus tard le vingtième jour avant le scrutin aux horaires d'ouverture habituels.

Dominique COUGNAUD

Le Maire